

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 04/07/2025	
01-080925	DEROGATION AU PLU EN MATIERE DE STATIONNEMENT – TRANSFORMATION D’UNE HABITATION EN ETUDE NOTARIALE Le conseil municipal, - <i>DONNE un avis favorable à la dérogation à l'obligation de création de places de stationnement prévue par le PLU, dans le cadre de la transformation d'une maison d'habitation sise 7 rue du Paradis en étude notariale,</i> - <i>DIT que les caractéristiques du projet – faible surface dédiée à l'activité, nombre limité de professionnels, fréquentation modérée – ainsi que le contexte urbain (stationnements publics existants et libérés) justifient cette dérogation,</i> - <i>TRANSMET la présente délibération au service instructeur pour suite à donner à la demande de permis de construire.</i>	Favorable - Unanimité
02-080925	CESSION DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT MIXTE AU PHARMACIEN – SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’OCCUPATION TEMPORAIRE ET VERSEMENT D’UN ACOMPTE Le conseil municipal, - <i>AUTORISE la signature d'une convention d'occupation temporaire avec Monsieur Vincent Beauvais, pour la réalisation anticipée des travaux d'aménagement,</i> - <i>APPROUVE le versement, par l'acquéreur, d'un acompte de 188 400 € TTC, séquestre et déductible du prix de vente,</i> - <i>AUTORISE la signature, en parallèle, d'une promesse de vente authentique devant notaire, formalisant l'engagement d'achat et précisant les conditions suspensives,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération, y compris ladite convention, la promesse de vente et, le moment venu, l'acte définitif.</i>	Favorable - Unanimité

03-080925	BATIMENT MIXTE RUE ABBE CHAUVEAU – CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN AUX RIVERAINS ET INDEMNISATION POUR PERTE DE LOYERS Le conseil municipal, - CONFIRME l'indemnisation de M. et Mme ORS à hauteur de 800 €, correspondant à deux mois de loyers, pour compenser la perte de revenus locatifs liée à l'occupation temporaire de leur propriété dans le cadre des travaux du bâtiment mixte. - Cette indemnité sera financée à parts égales par la commune et par Sèvre Loire Habitat. - AUTORISE Monsieur le maire à procéder au mandatement administratif de la part communale. - APPROUVE la cession à l'euro symbolique du délaissé de terrain de 39 m², cadastré section AM n°951 (à diviser), à M. et Mme ORS, propriétaires du bien immobilier voisin cadastré AM n°952. - PRÉCISE que l'ensemble des frais liés à cette transaction (arpentage, notaire, etc.) sera supporté par les acquéreurs. - AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document et acte notarié nécessaire à la réalisation de cette vente.	Favorable - Unanimité
04-080925	MAM GRAINES DE MALICE – LANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION Le conseil municipal, - APPROUVE le projet de rénovation et de mise aux normes de la MAM « Graines de Malice », - PREND ACTE de l'attribution par la CAF d'une subvention de 21 310 € répartie entre les fonds locaux d'investissement et le fonds de modernisation, - RETIENT les entreprises précitées pour l'exécution des travaux selon les devis présentés, - AUTORISE Monsieur le maire à signer les devis correspondants ainsi que tout document relatif à l'exécution de ce projet, - DIT que les crédits nécessaires au budget communal 2025.	Favorable - Unanimité
05-080925	MAISON RUE DU VIEUX PONT – PROGRAMMATION DE L'OPERATION Le conseil municipal, - VALIDE le planning prévisionnel d'étude et de réalisation du projet de rénovation de la Maison du Vieux Pont, tel que présenté ci-dessus, - CHARGE Monsieur le maire de suivre la mise en œuvre de ce calendrier en lien avec l'architecte et les services compétents, - AUTORISE Monsieur le maire à engager toutes démarches nécessaires auprès des partenaires financiers et institutionnels afin de permettre le dépôt des dossiers de demande de subvention en janvier 2026.	Favorable - Unanimité

06-080925	MAISON RUE DU VIEUX PONT – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB Le conseil municipal, - APPROUVE la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant travaux sur le bâtiment de la Maison du Vieux Pont, - ATTRIBUE cette mission à l'entreprise VERITAS de Trélazé (49), - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous documents afférents à l'exécution de cette prestation.	Favorable - Unanimité
07-080925	MAISON RUE DU VIEUX PONT – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE Le conseil municipal, - APPROUVE la réalisation d'une mission de contrôle technique pour la rénovation de la Maison du Vieux Pont, - ATTRIBUE cette mission à l'entreprise APAVE de Beaucouzé, pour un montant de 2 340,00 € HT, - AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette prestation.	Favorable-Unanimité
08-080925	CESSION DE LA MAISON MEDICALE COMMUNALE AUX PROFESSIONNELS DE SANTE Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à proposer aux professionnels de santé acquéreurs la cession de la Maison Médicale au prix ferme et définitif de 532 000 € TTC, - PRÉCISE que l'intégralité des frais afférents à la vente, et notamment les frais d'actes notariés, seront à la charge exclusive des acquéreurs, - PRÉCISE que, conformément à la demande de la Commission Urbanisme et Travaux, l'acte de vente comportera une clause stipulant que, en cas de revente ultérieure, le bâtiment devra conserver sa vocation d'accueil de professionnels de santé, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Favorable - Unanimité
09-080925	SURCHERE 2 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX Le conseil municipal, - RETIENT les offres des entreprises susmentionnées, proposées par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant total de 1 262 967,10 € HT ; - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché ainsi que les éventuels actes de sous-traitance correspondants ; - PREND ACTE de l'avis favorable de la commission Urbanisme et Travaux du 3 septembre 2025 concernant la variante et l'option.	Favorable - Unanimité

10-080925	PROGRAMME D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2026 ET 2027 Le conseil municipal, - <i>INSCRIT la commune de La Séguinière au programme 2026 et 2027 d'effacement de réseaux porté par le SIEML, pour les secteurs restants à traiter (rue de Bellevue, rue du 11 Novembre, rue du Manoir et rue de l'Étoile),</i> - <i>SOLLICITE du SIEML une estimation financière globale pour l'ensemble de ces secteurs, avec une proposition de phasage équilibré sur deux exercices (2026 et 2027),</i> - <i>PROGRAMME, sur la base de ces éléments, l'inscription des crédits nécessaires au budget communal, dans une logique de lissage de la dépense sur deux ans,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier et à transmettre la présente délibération au SIEML.</i>	Favorable - Unanimité
11-080925	AMENAGEMENT DE VOIES EN AGGLOMERATION - AVENANT N°1 AU MARCHÉ Le conseil municipal, - <i>APPROUVER l'avenant n°1 au marché d'aménagement de voies en agglomération, concernant le lot n°1 attribué à la société EUROVIA Cholet.</i> - <i>FIXE le nouveau montant du marché confié à l'entreprise EUROVIA à 829 220,15 € HT, soit une baisse de 6,78 %.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à cet avenant.</i>	Favorable - Unanimité
12-080925	CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS Le conseil municipal, - <i>APPROUVE les termes de la convention de servitude proposée par ENEDIS,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents,</i> - <i>PRECISE que la présence des ouvrages électriques enterrés sera portée dans tout acte relatif aux parcelles concernées.</i>	Favorable - Unanimité
13-080925	VALORISATION DE BOIS DE COUPES Le conseil municipal, - <i>ACCEPTE les conditions de vente du bois telles que présentées ci-dessus,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à adresser à l'association Horizon Bocage la facture correspondante pour un montant de 191,19 € net de taxe,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.</i>	Favorable - Unanimité

14-080925	INSTAURATION D'UNE PERIODE DE PROTECTION DE LA VOIRIE APRES REFECTION RUE DE LA GRANDE FONTAINE, AV. MARTIN LUTHER KING ET CH. DE LA PETITE MORINIERE Le conseil municipal, - <i>DECIDE du principe de protection (cf. détail dans délibération correspondante)</i>	Favorable - Unanimité
15-080925	REMPLACEMENT D'UN VEHICULE UTILITAIRE DES SERVICES TECHNIQUES Le conseil municipal, - <i>ATTRIBUE le marché de fourniture d'un véhicule utilitaire pour les services techniques de la commune au Garage RENAULT de La Séguinière – Zone d'Activité de La Bergerie, conformément aux conditions énoncées ci-dessus,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et à procéder à la reprise de l'ancien véhicule (Fiat Ducato) auprès du titulaire retenu,</i> - <i>PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget communal 2025.</i>	Favorable - Unanimité
16-080925	PROCEDURE D'EXEMPTION AUX OBLIGATIONS DE LA LOI SRU POUR LA PERIODE 2026-2028 Le conseil municipal, - <i>ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'exemption aux obligations de la loi SRU pour la commune de La Séguinière au titre de la période triennale 2026-2028,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à transmettre cette délibération à Cholet Agglomération pour inclusion dans le dossier d'exemption.</i>	Favorable - Unanimité
17-080925	DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT L'AIDE AUX MAIRES BATISSEURS Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la demande de subvention au titre du Fonds Vert – Aide aux maires bâtisseurs pour l'opération de réalisation de 8 logements sociaux chemin de la Surchère (3 PLAI et 5 PLS).</i> - <i>SOLLICITE une aide financière d'un montant de 24 000 € auprès de l'État.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à se rapprocher de Sèvre Loire Habitat pour que l'autorisation d'urbanisme (permis de construire) soit délivrée avant le 31 mars 2026.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer toute pièce et document afférent à ce dossier.</i>	Favorable - Unanimité

18-080925	AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Le conseil municipal, - ACCEPTE l'avenant proposé par Groupama au contrat d'assurance de la commune, portant augmentation de la cotisation initiale de 40 % à compter du 1er janvier 2026. - AUTORISE Monsieur le maire à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier, avant le 1er octobre 2025. - PREVOIT l'inscription des crédits correspondants au budget communal 2026.	Favorable - Unanimité
19-080925	APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIEM Le conseil municipal, - APPROUVE le projet de réforme des statuts du Syndicat d'Énergie de la Loire tel qu'adopté par son comité syndical le 24 juin 2025 et joint en annexe à la présente délibération, - AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, - PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au Syndicat d'Énergie ainsi qu'à la Préfecture pour validation par arrêté préfectoral.	Favorable - Unanimité
20-080925	BILAN WE FESTIF Le conseil municipal, - ARRETE le résultat financier définitif du week-end festif des 21 et 22 juin 2025 à la somme de 2 624 €, - DECIDE d'appliquer les dispositions de la convention en procédant au reversement à la commune de 50 % du bénéfice net, soit 1 312 €, par le club de Basket, - CONSTATE que l'aide effective de la commune s'élève ainsi à 6 688 €, - AUTORISE Monsieur le maire à entreprendre toutes démarches nécessaires au recouvrement de cette somme et à signer tout document afférent.	Favorable - Unanimité
21-080925	COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS - DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION ET TRANSMISSION D'UNE DECLARATION D'INTENTION AU CDG Le conseil municipal, - PROPOSE à compter du 1er janvier 2026, une participation de la commune au financement de la complémentaire santé de ses agents, d'un montant de 15 euros bruts par mois et par agent, sans distinction de quotité de travail, - TRANSMET pour avis cette décision au Comité Social Territorial du CDG 49, - AUTORISE la transmission au Centre de Gestion d'une déclaration d'intention non engageante afin de contribuer à la préparation d'un marché régional permettant la mise en place éventuelle, à compter du 1er juillet 2027, d'un contrat collectif à adhésion facultative en matière de complémentaire santé, - AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	Favorable - Unanimité

22-080925	ACHAT ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL – NOUVELLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE Le conseil municipal, - ADHERE au groupement de commandes permanent pour l'achat et la fourniture de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie de Maine-et-Loire (SIEM), - APPROUVE la convention constitutive du groupement telle qu'annexée à la présente délibération, - AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention et tout document afférent à l'adhésion de la commune au groupement de commandes, - AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer et notifier, pour le compte de la commune, les marchés subséquents relatifs à la fourniture de gaz naturel, - PRECISE que la commune s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en tant que membre du groupement, et notamment à payer directement les prestations relatives à ses points de livraison.	Favorable-Unanimité
23-080925	PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2025/2026 Le conseil municipal, - PREND CONNAISSANCE des grandes lignes de la programmation culturelle 2025/2026, - AUTORISE Monsieur le maire à signer les contrats et engagements à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette saison, - FIXE les tarifs d'entrée pour les spectacles, dont la commune perçoit la recette, de la manière suivante : - o 3 € pour les spectacles de catégorie A (*), - o 5 € pour les spectacles de catégorie B, - o 10 € pour les spectacles de catégorie C - o 12 € pour les spectacles de catégorie D. (*) Les séances de cinéma classées en catégorie A seront gratuites pour les enfants de moins de 12 ans.	Favorable-Unanimité
24-080925	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF - AVENANT N°1 Le conseil municipal, - APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et l'ensemble de ses communes membres afin de prendre acte des évolutions suivantes : - la prise en compte de l'activité de la Ludothèque du Choletais, - le changement de gestionnaire pour l'activité de loisirs 8-11 ans pour le territoire du Vihiersois, - le rattachement de Loisirs Pluriel (Cholet) à l'ADAPEI LA.	Favorable-Unanimité

**POSTES DE CHARGEES DE COOPERATION – AVENANT N°1 A LA
CONVENTION**

Le conseil municipal,

- **APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de coopération intercommunale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération, l'ensemble de ses communes membres et les employeurs des chargés de coopération sectorielle, ayant pour objet de préciser :**

1) la double fonction de la Ville de Cholet dans cette convention, identifiée en tant que :

- **co-financeur des postes de chargés de coopération sectorielle, au même titre que les autres communes du territoire communautaire,**
- **employeur fonctionnel d'un chargé de coopération sectorielle.**

2) le calendrier de versement du financement année N+1, en raison des mécanismes de facturation liés à la mutualisation.

Le présent avenant est conclu à compter du 1er janvier 2025.

Favorable - Unanimité

25-080925

Le 15/09/2025

Le maire,

Guy BARRÉ

